

Introduction

De quoi parle-t-on ?

Lorsqu'on aborde la question des discriminations, l'enjeu est d'abord de savoir de quoi on parle.

Tardivement au regard de ce qui se passe ailleurs, les Français commencent à vulgariser ce terme, au point de souvent l'utiliser à tort. Mais ce débat qui se développe enfin en France renvoie également à un florilège d'autres expressions, censées ajouter une nuance, ou retirer ce qui risque de choquer, et l'on préfère parfois parler d'« inégalités », de « minorités visibles », de « jeunes issus de l'immigration », d'« intégration », d'« égalité des chances ». Or ces formules ont un sens, leur usage n'est pas neutre. Sans même parler de l'écho qu'ils font parvenir auprès des personnes concernées, les mots traduisent une évolution des mentalités et des politiques publiques qu'il est important de savoir décrypter.

La définition livrée par le dictionnaire à l'entrée **discrimination** est la suivante : « Action d'isoler et de traiter différemment certains individus ou un groupe entier par rapport aux autres. » (*Petit Larousse*, 1998). Il s'agit donc d'un comportement préjudiciable à l'égard d'un individu ou à un groupe d'individus, sans qu'il y ait de justification « objective » à ce traitement particulier. Les critères pouvant entraîner une attitude discriminatoire sont nombreux (sexe, âge, handicap, origine ethnique, orientation sexuelle, etc.) dans des domaines variés (emploi, loisirs, politique, logement, etc.). Il n'est pas toujours évident de distinguer

discrimination et **inégalité**, ce second terme renvoyant à une différence qui se traduit par un désavantage (ou un avantage) sur une échelle de valeurs. Par exemple, la différence de salaire existant entre les hommes et les femmes est considérée comme une discrimination pour certains et comme une inégalité pour d'autres. La difficulté provient de ce que la discrimination – comme l'inégalité – constitue une rupture avec le principe d'égalité qui est au cœur de notre République.

Quelle que soit la nature de la discrimination, celle-ci est très souvent liée à des **préjugés**, c'est-à-dire littéralement à un jugement préétabli. Cette action de « juger avant » de connaître réellement, avant de savoir, repose sur des **stéréotypes** qui flottent dans l'imaginaire individuel ou collectif sous la forme d'informations ou de croyances (supposées exactes). Le système de valeur de chacun d'entre nous est en effet soumis à des **représentations** qui doivent être évaluées pour en déterminer la pertinence.

Dans ces conditions, la question sensible des discriminations ethniques entraîne l'introduction d'un vocabulaire spécifique dans l'espace public. Il en est ainsi du concept de **minorités visibles** qui se répand progressivement au point d'être entré aujourd'hui dans le langage courant. Ce terme provient du droit canadien qui reconnaît et définit les minorités visibles comme « les personnes autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou n'ont pas la peau blanche ».

L'objectif est d'en finir avec l'appellation « personne issue de l'immigration » qui ramène nécessairement l'individu ainsi qualifié à son pays d'origine, alors même que dans bien des cas il n'a jamais franchi aucune frontière...

Longtemps, il était attendu des immigrés qu'ils s'assimilent. L'**assimilation** est ce processus qui doit conduire les étrangers à perdre progressivement leur spécificité culturelle, pour acquérir la langue et, plus globalement, le mode de vie de la communauté nationale. Au milieu des années 1980, le terme d'**intégration** s'est imposé, afin d'indiquer qu'il n'était plus question de demander aux immigrés d'abandonner complètement leurs spécificités culturelles. Dans son rapport intitulé *L'Intégration à la française* (1993), le Haut Conseil à l'intégration propose une définition : « L'intégration consiste à susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière-pensée que subsistent des spécificités notamment cultu-

relles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social. » Aujourd'hui, l'intégration concerne encore les étrangers qui s'établissent en France, mais pas les enfants des immigrés, nés sur le territoire français qui, en vertu du droit du sol, sont Français. Depuis peu, on préfère davantage parler d'**égalité des chances** – qui suppose que tous les individus ont la même chance d'accéder aux places se situant en haut de l'échelle sociale, quelle que soit leur origine sociale – ou de **lutte contre les discriminations**. On évoque également de plus en plus le terme d'**égalité de traitement**, qui renvoie à une logique judiciaire davantage mise en avant dans la société française.

Ce débat sur les mots témoigne du début d'acceptation de la **diversité** culturelle que présente la société française. Plurielle, « black-blanc-beur », métissée, la France commence à reconnaître ses différentes composantes ethniques. Trop doucement pour certains. À tort pour d'autres

DE L'IMPORTANCE DES MOTS

Témoignage de Carole da Silva, fondatrice et présidente de l'AFIP
(Association pour favoriser l'intégration professionnelle)

« IL FAUT APPELER UN CHAT UN CHAT, JE SUIS UNE FEMME NOIRE... »

Il est important de dire les choses clairement, savoir de quoi on parle, de qui on parle, pour définir une politique cohérente qui permette d'avancer. Aujourd'hui, ce n'est pas encore le cas, il existe un consensus du « politiquement correct » qui finit par être agaçant. Certains vous parleront de « diversité », d'autres d'« égalité de traitement » ou mieux encore d'« égalité des chances », mais il s'agit toujours de discrimination pour les personnes qui en sont victimes, et les choses n'avancent pas assez vite.

De la même façon, lorsqu'on parle du public concerné par la discrimination ethnique, on utilise le terme « issu de l'immigration », mais au bout de combien de générations reste-t-on encore « issu de » ? Certains, pour contourner le problème, proposent le terme de « minorités » ou mieux encore de « minorités visibles » ! On parle de personnes

« issues des quartiers sensibles » ou « difficiles ». C'est dans le même état d'esprit que d'autres préfèrent dire « black », en anglais ça sonne mieux et ça atténue les clichés... Tant d'expressions inutiles pour ne pas dire « Noirs » et « Arabes ».

Il faut appeler un chat un chat. Je suis une femme noire, et non une « femme de couleur ». M'identifier telle que je suis est une marque de reconnaissance et de respect. Il n'y a aucune raison d'avoir de la compassion et encore moins de la gêne à mon égard. Bien sûr, cela peut être très complexe, personne n'est très à l'aise par rapport à ça. Le problème, ce sont les autres. La société ne nous renvoie que des images négatives et dévalorisantes, alors on finit par les intégrer et les accepter. On entretient nos complexes et on commence à souffrir de problèmes d'identité, de manque de repères et de confiance en soi.

S'entendre dire « ce n'est pas trop dur d'être noire ? », « Vous avez la nationalité française parce que vous vous êtes mariée à un Français ? »

C'est cela qui est dur, car vous devez constamment vous justifier, légitimer votre totale appartenance à la nation et rappeler que vous êtes née et avez grandi en France. Mais cela oblige à faire une analyse de sa propre représentation, il y a un travail à faire des deux côtés.

Dire les choses par leur nom : c'est un passage douloureux certes, mais un passage obligé pour faire évoluer les mentalités.